



La Route en France

[Accueil](#)

[La route en France](#) - [L'aménagement du réseau national](#)

Le schéma directeur routier national

[L'aménagement du réseau national](#)

[Évolution du réseau autoroutier](#)

Le schéma directeur routier national

L'avancement de la réalisation du schéma directeur





Le schéma directeur routier national (1er janvier 1992)

L'établissement de schémas directeurs d'infrastructures de transport est obligatoire selon la loi d'orientation des transports intérieurs (30 décembre 1982).

Le schéma directeur routier national est le cadre à long terme des infrastructures routières interurbaines. Tout grand projet de voie rapide de plus de 25 km et, plus généralement, tout projet routier d'au moins 545 millions de francs doit être compatible avec celui-ci.

Ce schéma a été mis en révision à la suite de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (4 février 1995); il précisera les orientations du *schéma national d'aménagement et de développement du territoire* et prendra en compte celles du schéma européen d'infrastructures



	Autoroutes	} Total des autoroutes : 12 120 km
9 540 km		
	Liaison assurant la continuité du réseau autoroutier	
2 580 km		
	Autres grandes liaisons d'aménagement du territoire	
4 410 km		
	Autres routes nationales	
21 200 km		

routières.